

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Régie intermunicipale des Hautes Laurentides

Le combat continue et ce, même à la suite de deux études d'experts, celle de MCE Conseil et celle de la Firme Chamard et Associés, qui recommandent le maintien du centre de tri. Voici les recommandations du rapport Chamard :

- Modifier les opérations et les équipements tels que proposés;
- Implanter un comité de gestion employés– employeur pour résoudre les problématiques opérationnelles au centre de récupération;
- Implanter un programme de sensibilisation et d'information de la population afin de diminuer la présence des déchets dans les matières recyclables;
- Solliciter les institutions, les commerces et les industries (ICI) pour augmenter les quantités récupérées et traitées au centre de récupération de la Rivière-Rouge;
- Réviser et harmoniser la réglementation municipale en matière de collecte sélective des matières recyclables;
- Implanter un programme de suivi de la performance pour l'ensemble des municipalités du territoire;
- Négocier des partenariats avec les régions limitrophes afin d'augmenter les quantités traitées au centre de récupération.